

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02827 Numéro SIREN : 853 830 982 Nom ou dénomination : A.G BAT

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2022 sous le numéro de dépôt 1374



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M GUMUS ALPARSLAN

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20200070041616

Pour le compte de :

SASU A.G BAT

1 RUE DES FRERES LUMIERE
44110 CHATEAUBRIANT

N° SIREN : 853 830 982

Période déclarée : 11/09/2019 au 31/12/2020

Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

Déposé au Greffe

le 10 JAN 2022

sous le N°

RCS N°

1374
190287

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

1 RUE DES FRERES LUMIERE

Code postal

44110

Ville

CHATEAUBRIANT

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

BATIMENT

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 15%

29 119

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	10 166	1 121	9 045
TOTAL I (5)	10 166	1 121	9 045
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	10 141		10 141
Créances autres (3)	17 016		17 016
Disponibilités	34 135		34 135
Charges constatées d'avance	695		695
TOTAL II	61 987		61 987
TOTAL GENERAL (I + II)	72 153	1 121	71 032

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	26 713
TOTAL I	27 713
3 - DETTES	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	27 265
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	187
TOTAL III	43 319
TOTAL GENERAL (I + II + III)	71 032

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	10 166
----------------------------------	--	--	--------

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	2,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	2,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	268 832
TOTAL 1	268 832

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	8
Subventions d'exploitation reçues	3 000
TOTAL 2	3 008

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	-3
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	188 138
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	6 328
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	4
TOTAL 3	194 467

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	77 373
--	---------------

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	77 373
---	---------------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	☒
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE	268 832
Période de référence	du 11/09/2019 au 31/12/2020

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels		10 166		10 166	
TOTAL rubrique I		10 166		10 166	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 121		1 121
TOTAL rubrique II		1 121		1 121

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

IV - DIVERS

Montant de la TVA collectée

2 303

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

22 667

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000
---	----------	--	--------------

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR	
	Nom et prénom	GUMUS ALPARSLAN	Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions	1 000	Pourcentage de détention 100,00%
	Date de naissance	14/03/1993	Pays de naissance TURQUIE
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance SIVAS
	Numéro, type et nom de voie	1 RUE DES FRERES LUMIERE	
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau
	Code postal	44110	Ville CHATEAUBRIANT
	Pays	FRANCE	

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT
RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 10/06/2021
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2020**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 10 heures,
Les associés de la **SASU A.G BAT** au capital de **1 000,00 €**, **entièrement libérées** se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par la Présidence, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Étaient présents :

Monsieur GUMUS Alparslan
Propriétaire de **mille parts**

1 000 Parts

Monsieur GUMUS Alparslan en sa qualité de **Président** préside l'assemblée.

La Présidence constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau que les associés possédant ensemble **1 000 parts** sont présents ou représentés

L'assemblée réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer.

La Présidence dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence signée de tous les associés présents ou représentés, à laquelle sont joints les pouvoirs des associés représentés
- Les statuts de la société
- Le rapport spécial de la Présidence
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le rapport de gestion de la Présidence sur le marché de la société pendant l'exercice clos le **31 décembre 2020**.

Puis elle rappelle que les associés sont réunis ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de la Présidence sur le marché de la société durant l'exercice 2020.
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats de l'exercice
- Rémunération de la Présidence
- Questions diverses
- Pouvoirs

La Présidence donne ensuite lecture du rapport de gestion

Cette lecture est terminée, la Présidence déclare se tenir à la disposition de l'assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient, toutes explications et précisions nécessaire, ainsi que pour répondre à toutes les observations qu'ils pourraient juger utile de formuler

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

La collectivité donne acte à la Présidence de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment t de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence, approuve ledit rapport, sans aucune réserve, ainsi que les comptes de bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2020** tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un **bénéfice de 26 713 euros**.

L'assemblée générale donne quitus total et sans réserve à la Présidence pour sa gestion concernant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide de distribuer **26 613 euros**. Elle approuve également l'affectation des résultats proposés par la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31/12/2020** de la façon suivante :

Distribution de dividendes	26 613 €
Réserve légale	100 €
Report à nouveau	0 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Années	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement
2020	26 613	0	26 613

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte qu'il n'existe aucune convention de ce type.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée **à onze heures**.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

La Présidence

A.G BAT.
Entreprise de Maçonnerie
1 Rue des Frères Lumière
44110 CHATEAUBRIANT
Tel: 06 36 49 40 23
Siret: 853 630 982 00015 - APE 4120A

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 10/06/2021
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2020**

Mesdames, Messieurs,

La Présidence de la **SASU A.G BAT**, a l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, les comptes annuels de l'exercice **clos au 31/12/2020**.

Les convocations prescrites vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à examiner les points suivants.

I ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Pour notre année **d'exercice 2020**, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de **268 832 €** aboutissant à un **bénéfice de 26 713 €**.

Les charges d'exploitation se sont élevées à **237 681 €** dont notamment :

• Charges externes	194 465 €
• Rémunération du personnel et charges sociales	41 449 €
• Dotations à l'amortissement	1 121 €

Il ressort donc un **résultat d'exploitation positif de 34 159 €**

Le résultat net de l'exercice se solde donc par un bénéfice de **26 713 €**.

II PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous allons développer notre activité dans **le bâtiment** et mener des actions commerciales.

Nous continuerons à proposer un service de qualité afin de fidéliser une clientèle qui demande une offre toujours de haut niveau.

Nous espérons pour l'exercice à venir, développer le chiffre d'affaires pour dégager un bénéfice plus important.

III MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET METHODE D'EVALUATION

Nous vous signalerons que les modes de présentation et d'évaluation du bilan du compte de résultat et le d'annexe sont conforme aux règles et méthodes comptables usuelles.

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 10/06/2021
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2020**

Sur le résultat de l'exercice :

Ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, l'exercice considéré se solde par un **bénéfice de 26 713 €**.

L'assemblée générale décide de distribuer **26 613 euros**. Elle approuve également l'affectation des résultats proposés par la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31/12/2020** de la façon suivante :

Distribution de dividendes	26 613 €
Réserve légale	100 €
Report à nouveau	0 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

<i>Années</i>	<i>Distribution globale</i>	<i>Abattement 40%</i>	<i>Sans abattement</i>
2020	26 613	0	26 613

Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENCE

A.G BAT.

Entreprise de Maçonnerie
1 Rue des Frères Lumière
44110 CHATEAUBRIANT

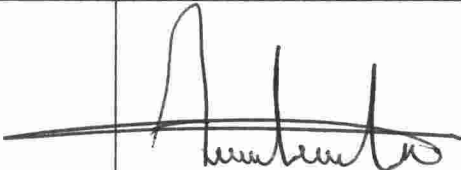
Tél. 06 36 40 40 23

Siret: 853 830 982 00015 - APE 4120A

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10/06/2021

Nom prénom	Parts	Mandataire	Signature
Monsieur GUMUS Alparslan	1000		

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique au capital de 1 000,00 euros
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Madame, Messieurs, les associés

En application des dispositions des articles L223-19 du code du commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

La Présidence

A.G BAT.
Entreprise de Maçonnerie
1 Rue des Frères Lumière
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 06 36 49 40 23
Siret : 853 830 582 00015 - APE 4120A

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTES
2 BIS QUAI FRANCOIS MITTERAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

GREFFE

DEPOSÉ LE :

ARRIVE LE
04 JAN. 2022
GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE

50,60